

10

règles à respecter pour accélérer le règlement de vos factures

Cabinet

d'Ormane



1. Bien **IDENTIFIER** votre client.



2. Faire **SIGNER** le devis et/ou le bon de commande avant toute prestation.



3. Compléter ces pièces initiales par la **JUSTIFICATION DE LA PRESTATION** (bon de livraison, PV de réception ...).



4. Indiquer clairement le **DÉLAI DE RÈGLEMENT** sur les factures.



5. **RELANCER** rapidement après l'échéance en cas de retard de paiement. Pour des sommes importantes, rappeler à votre client la date de règlement quelques jours avant.



6. **RÉSOLUDRE** le plus rapidement possible **TOUT LITIGE** technique ou commercial identifié lors de la transaction.



7. **NE PAS LAISSER DU TEMPS AU TEMPS** : votre débiteur bénéficiera de votre laxisme et votre trésorerie en souffrira.



8. En cas de contestation, privilégier au début la **NÉGOCIATION AMIABLE**.



9. Élaborer une véritable **STRATÉGIE DE RELANCES**. Les débiteurs payent d'autant plus volontiers leur créancier qu'ils ressentent sa rigueur et sa détermination.



10. Face à un manque de temps ou en l'absence de moyen de pression décisif, contacter un **CABINET DE RECOURVEMENT DE CRÉANCES**, dont le statut et le professionnalisme accéléreront le recouvrement de vos factures, tout en préservant votre relation client.